



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet IT Security/Business Continuity Sécurité des TI /continuité des activités	
Solicitation No. - N° de l'invitation 45045-200073/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 000012052	Date 2022-07-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-613-41037	
File No. - N° de dossier 613zm.45045-200073	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-08-09 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pierre, Anoule	Buyer Id - Id de l'acheteur 613zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8317 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation 45045-200073/A	Amd. No – N° de la modif. 005	Buyer ID – Id de l'acheteur 613ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client 45045-200073	File No. – N° du dossier 613ZM-45045-200073	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 005

Cette modification vise à:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation.
2. Modifier la Demande de proposition (DP).

QUESTIONS :

Question n° 30:

En ce qui concerne le critère côté technique (CTC) 2, « le formulaire R2 – Jours facturés par les ressources » comporte une ligne demandant les « dates de début et de fin (JJ/MM/AAAA) des jours facturables contenus dans les trois années précédant la date de publication de la demande de soumissions » tandis que le CTC2 exige que les ressources aient travaillé pendant une période de six mois au cours des 60 derniers mois. Veuillez confirmer selon le CTC2 que les services doivent avoir été fournis au cours des 60 derniers mois et que le formulaire R2 peut être modifié en conséquence par les soumissionnaires.

Réponse n° 30:

Formulaire C2 devrait indiquer:

Les dates du début et fin (JJ/MM/AAAA) des jours facturables contenus dans les 60 mois précédant la date de publication de la demande de soumissions.

Question n° 31:

Puisque nous n'avons pas encore reçu de réponses aux questions que nous avons posées le 12 juillet, et que ces réponses sont pertinentes pour la soumission que nous devons présenter dans deux jours ouvrables, nous demandons que la date de présentation soit repoussée de deux semaines, soit jusqu'au 9 août 2022.

Réponse n° 31:

La couronne accordera une extension au 9 août, 2022.

Question n° 32:

Nous avons modifié cette question qui a déjà été soumise, car la réponse dans l'AQ n'était pas claire.

1. À la partie 3 – 3.1.f)(iii), il est précisé que « les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions ».
 - a. Pour le critère technique obligatoire (CTO) 5 (Expérience des contrats facturés quotidiennement) à la page 103, est-ce que chaque catégorie de ressource indiquée dans le tableau serait considérée comme un critère technique distinct et unique, ou est-ce que l'ensemble du CTO5 avec les 8 ressources est un seul critère technique.

Solicitation No. – N° de l'invitation 45045-200073/A	Amd. No – N° de la modif. 005	Buyer ID – Id de l'acheteur 613ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client 45045-200073	File No. – N° du dossier 613ZM-45045-200073	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires sont-ils autorisés à faire la preuve de leurs expériences de contrat facturé en combinant des contrats de coentreprise antérieurs et des contrats uniques pour chacune des catégories de ressources? Voici un exemple :

Ressource	Jours facturables minimums (60 derniers mois)	
Conseiller en protection et en planification stratégiques de la sécurité des technologies de l'information, niveau 3	600	<i>Contrat n° 1 : Fournisseur A (600 jours)</i>
Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des technologies de l'information, niveau 3	600	<i>Contrat n° 2 : Fournisseur B (600 jours)</i>
Analyste de la C et A et des évaluations de la menace et des risques en sécurité des technologies de l'information, niveau 2	1 000	<i>Contrat n° 3 : Fournisseurs A et B en coentreprise (1 000 jours)</i>
Analyste de la C et A et des évaluations de la menace et des risques en sécurité des technologies de l'information, niveau 3	1 000	<i>Contrat n° 1 : Fournisseur A (750 jours) Contrat n° 3 : Fournisseurs A et B en coentreprise (250 jours) Total : 1 000 jours</i>
Ingénieur de la sécurité de la technologie de l'information, niveau 3	800	<i>Contrat n° 2 : Fournisseur B (400 jours) Contrat n° 3 : Fournisseurs A et B en coentreprise (400 jours) Total : 800 jours</i>
Spécialiste en conception de sécurité des technologies de l'information, niveau 2	800	
Opérateur de systèmes de sécurité des technologies de l'information, niveau 2	800	
Spécialiste en continuité des opérations et reprise après catastrophe, niveau 3	600	

- b. Dans le même ordre d'idées, pour le CTC1 (facturation) et le CTC2, chaque ressource serait-elle considérée comme un seul critère technique des critères techniques cotés (CTC), ou encore, le CTC1 et le CTC2 seraient considérés comme un seul critère technique? Les soumissionnaires sont-ils autorisés à démontrer leur expérience en matière de fourniture de ressources de base au moyen de divers contrats, y compris des contrats de coentreprise antérieurs et des contrats uniques?

Par exemple, en réponse au CTC1 :

Contrat n° 1 – Fournisseur A

Contrat n° 2 – Fournisseur B

Contrat n° 3 – Fournisseurs A et B en coentreprise

Solicitation No. – N° de l’invitation 45045-200073/A	Amd. No – N° de la modif. 005	Buyer ID – Id de l’acheteur 613ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client 45045-200073	File No. – N° du dossier 613ZM-45045-200073	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

2. Par rapport à la réponse n° 19 (modification n° 3) – « Il suffit de fournir le nombre total de jours facturés par catégorie de ressources par contrat », veuillez préciser s’il est nécessaire d’inscrire le prénom et le nom de famille de la ressource sur le formulaire O1-2 (Jours facturables de la ressource), le formulaire O2-1 (Jours facturables du soumissionnaire) et le formulaire R1-1 (Catégories de ressources) et formulaire R2 (Jours facturables de la ressource).

Réponse n° 32:

1.

- a. L’ensemble du MTC5 doit être considéré uniquement comme un critère technique et distinct.

Un soumissionnaire dans une coentreprise peut utiliser des contrats de coentreprise antérieurs pour appliquer le critère, mais pas des contrats uniques pour les participants actuels à la coentreprise.

- b. CTC1 est considéré uniquement comme un critère technique. Un soumissionnaire dans une coentreprise peut utiliser des contrats de coentreprise antérieurs pour s’appliquer au critère, mais pas des contrats uniques pour les participants actuels à la coentreprise pour des éléments individuels.

CTC2 est considéré uniquement comme un critère technique. Un soumissionnaire dans une coentreprise peut utiliser des contrats de coentreprise antérieurs pour s’appliquer au critère, mais pas des contrats uniques pour les participants actuels à la coentreprise pour des éléments individuels.

2.

Le nom de la ressource n’est pas requis dans le formulaire M2-1

Des noms de ressources sont requis pour le formulaire M1-2

Des noms de ressources sont requis pour le formulaire R1-1

Des noms de ressources sont requis pour le formulaire R2

Question n° 33:

Nous demandons une prolongation supplémentaire de deux semaines de la date limite de clôture des soumissions afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour assurer la coordination avec les références des clients et obtenir les signatures, ce qui exige déjà un niveau d’effort élevé en règle générale, mais cela prend encore plus de temps pendant l’été, alors que de nombreux employés du gouvernement fédéral canadien sont en vacances.

Réponse n° 33:

L’exigence relative à la signature du client a été supprimée en raison d’une question précédente.

Question n° 34:

Sollicitation No. – N° de l'invitation 45045-200073/A	Amd. No – N° de la modif. 005	Buyer ID – Id de l'acheteur 613ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client 45045-200073	File No. – N° du dossier 613ZM-45045-200073	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cet appel d'offres et du grand nombre d'offres actuellement en cours d'appel d'offres, nous aimerions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture de l'appel d'offres afin de garantir que les fournisseurs soient en mesure de soumettre des réponses de haute qualité qui fournissent meilleure valeur à la couronne.

Réponse n° 34:

Question n° 35:

Le nombre de références d'entreprises que cet appel d'offres nécessite un niveau d'effort élevé. De plus, il y a plusieurs réponses à la demande de propositions basées sur les ressources dues dans le même délai que cette sollicitation ainsi que des employés internes ayant une disponibilité limitée ou inexistante en raison des vacances d'été. En raison de ces facteurs, et compte tenu de la complexité de cette sollicitation, la Couronne accorderait-elle une prolongation de 2 semaines à la date de clôture de cette sollicitation ? Cela donnerait aux agences de dotation le temps de répondre à cette sollicitation avec des propositions conformes et compétitives et offrirait une plus grande valeur à l'État sous la forme de réponses de plusieurs fournisseurs.

Réponse n° 35:

REVISION DE LA DP

1. À la Forme C2 :

Supprimer : Dates de début et de fin (JJ/MM/AAAA) des jours facturables contenus dans les trois années précédant la date de publication de la demande de soumissions.

Insérer : Les dates du début et fin (JJ/MM/AAAA) des jours facturables contenus dans les 60 mois précédant la date de publication de la demande de soumissions.
